



CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE FUNERAIRE DE THIONVILLE

NOTE DE PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION



Vu Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Article L2223-40 relatif notamment à:

- *la compétence communale en matière de création et de gestion de crématoriums*
- *l'autorisation préfectorale de création d'un crématorium après enquête publique et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;*

Vu Code de l'Environnement dans ses dispositions relatives à l'enquête publique :

- *Partie législative : Articles L123-1 et suivants : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement ;*
- *Partie réglementaire : Articles R123-1 et suivants : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.*

Objet de l'opération

Il s'agit de la construction d'un nouveau centre funéraire à Thionville destiné à remplacer le bâtiment actuel devenu obsolète et inadapté aux nouveaux besoins.

Ce bâtiment regroupera les activités de crématorium et de funérarium sous une direction commune.

Historique de l'existant

Le centre funéraire municipal de Thionville a ouvert ses portes le 17 mai 1988. Il était alors équipé d'un seul four de crémation.

Il est actuellement implanté à proximité immédiate des habitations. Il a été le premier crématorium de Lorraine ; le crématorium le plus proche étant celui de Strasbourg. Ont suivi les ouvertures des crématoriums de Nancy et Luxembourg-ville (1991), Yutz et St Avold (2001), Pont-à-Mousson (2005), Metz (2007) et Lexy (2011).

Dès la première année, 452 crémations ont été effectuées. En 1989, le nombre de crémations a doublé, passant à 1031, ce qui a nécessité immédiatement l'installation d'un second four de crémation.

En 2020 et 2021, la mortalité a été importante et notre crématorium a effectué plus de 2 800 crémations chaque année.

En 2022, 2709 crémations ont été effectuées sur le site.

En France, le taux de crémation est passé de 2,6% en 1985 à 34,5% en 2014 pour atteindre 42,90% en 2022. Cela représente 286 132 crémations pour 659 882 décès enregistrés (chiffres INSEE).

A noter que le taux de crémation varie en fonction des régions et des départements.

Ainsi, toujours en 2022, la région Grand est a enregistré un taux de crémation de 54,48% (31 885 crémations pour 58 518 décès).

En Moselle, département doté de 6 crématoriums, ce taux de crémation se monte 79,40% (8 871 crémations pour 11 172 décès).

Le Centre Funéraire de Thionville est exploité par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière, et est titulaire d'une habilitation préfectorale pour exercer les activités funéraires suivantes :

Les missions de la régie consistent en :

- La gestion et l'utilisation des chambres funéraires et du crématorium ;
- La fourniture de personnel et d'objets nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Aujourd'hui, les conditions d'accueil des familles ne sont plus satisfaisantes. La ville de Thionville est maintenant confrontée à une perte de religiosité et à la demande exponentielle de tenue de cérémonies civiles, indispensables au processus de deuil. Ces recueils durent une trentaine de minutes. Il convient bien sûr d'ajouter à ce temps imparti, la mise en place puis la sortie du corps du défunt et de la famille.

Le centre actuel ne peut pas répondre à cette demande croissante car il ne dispose que d'une seule salle de cérémonie trop exigüe (73 m²), pour 3 fours de crémation.

De plus, les locaux ne sont plus en mesure d'assurer un usage confortable :

- Le bureau d'accueil des familles est trop exigü ;
- Le hall d'accueil des familles côté salons funéraires est trop exigü et non insonorisé, causant alors des désagréments aux familles qui se recueillent dans les salons d'exposition ;
- Les salons d'exposition sont trop petits (moins de 12 m²).

Enfin les installations techniques sont vétustes. Les fours 1 et 2 ont respectivement 36 et 35 ans. Bien que correctement entretenus, nous faisons régulièrement face à des dysfonctionnements dus à leur vétusté. Leur changement dans les locaux actuels n'est pas envisageable. En effet, les fours nouveaux sont de plus grande taille et d'un poids bien supérieur.

Une étude du sol du bâtiment serait donc nécessaire et l'installation éventuelle de ces derniers nécessiterait la démolition et la reconstruction d'un mur extérieur.

De plus, la configuration du bâtiment n'a pas permis, en 1993, d'installer un système de filtration propre à chaque four de crémation : ainsi, un système de filtration triple a été installé pour le traitement des fumées. Ce système est insatisfaisant, puisqu'imposant l'arrêt des 3 fours de crémation à chaque entretien.

Par conséquent, le conseil municipal a décidé de la création d'un nouveau centre funéraire en remplacement du bâtiment actuel, devenu obsolète.

CONTEXTE ET SITUATION

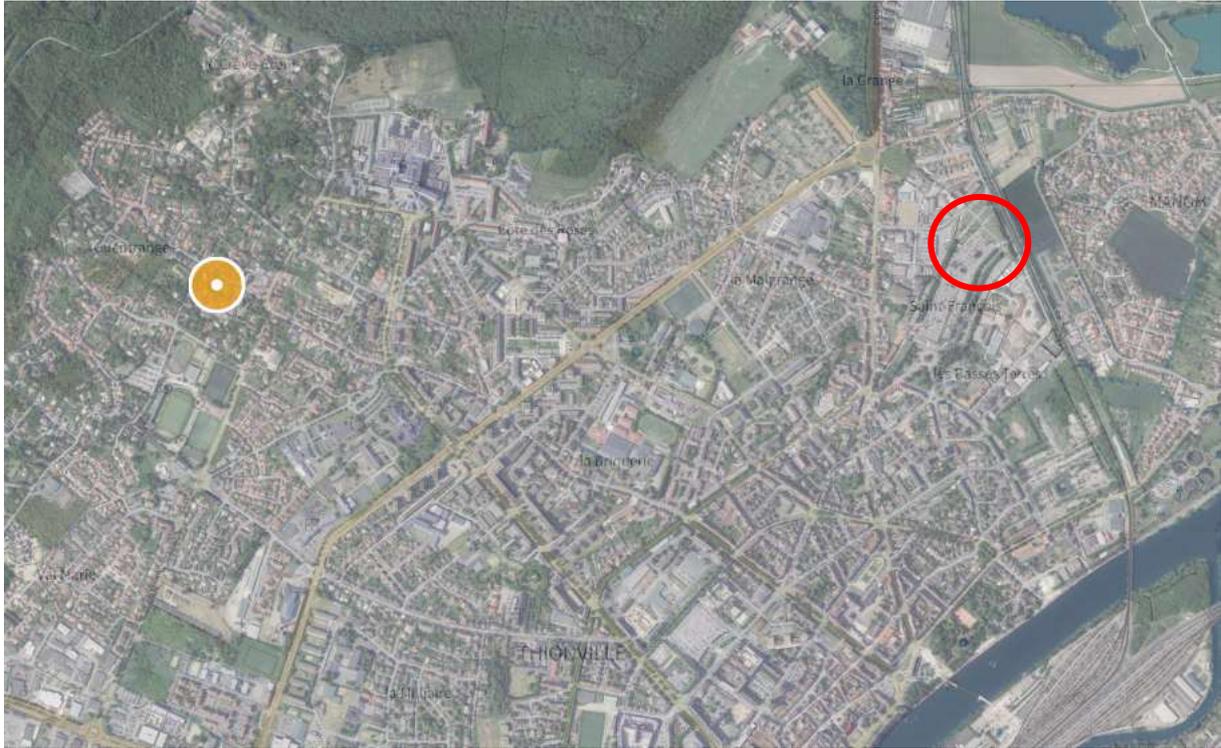
La commune de Thionville est désireuse d'offrir un nouveau centre funéraire de proximité avec au cœur de ce projet la question de la prise en charge des familles et des proches en attente d'accompagnement et de soutien.

Cet équipement, important et signifiant de la ville, sera un lieu omni-cultes où aucun élément architectural ne fera référence à une religion particulière. Il possédera des qualités essentielles telles que la simplicité, la sobriété et la lisibilité.

Les espaces de services seront masqués des espaces publics.

L'emprise foncière pour l'aménagement de l'équipement, d'une surface d'environ 4 900 m², se situe Chemin des Déportés et des Résistants, au nord-est de Thionville.

Le terrain a été utilisé jusqu'en 2023 comme parking de stockage des bus de la société TRANSDEV. Il est bordé au nord par le cimetière, au sud par la déchetterie et à l'ouest par les serres municipales.



Le futur centre funéraire sera situé à l'angle opposé du cimetière par rapport au centre funéraire existant, et donc plus éloigné des habitations :

Centre funéraire existant

Emplacement du projet



Le projet sera tourné vers le cimetière. À l'inverse, la face du côté Est sera réservée aux aspects techniques et aux opérateurs funéraires, masquant au maximum la vue sur la déchetterie.

INSERTION SUR LE SITE

Vue depuis l'arrivée du public rue des Résistants et des Déportés :



Vue depuis le cimetière :



AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS PRINCIPAUX

L'entrée dans le bâtiment et la banque d'accueil sont communes au crématorium et au funérarium. Le personnel d'accueil oriente ensuite le public vers leur destination.



Conception de la partie crématorium :

Le crématorium comprendra 2 salles de cérémonie. Une grande salle qui proposera 200 places assises, avec vue sur un jardin paysager :



Une seconde salle plus modeste, avec 70 places assises, bénéficiera d'une ouverture sur le patio central. La création de ces 2 salles permettra de gérer avec plus de fluidité l'accueil du public et laissera plus de temps aux familles entre 2 cérémonies.

Les équipements techniques comprendront 3 appareils de crémation de dernière génération avec leurs installations individuelles de filtration des fumées.

La présence de 3 lignes de crémation permettra de toujours réaliser au moins 2 crémations simultanément lorsqu'un appareil sera en révision.

Le bâtiment comprend également tous les locaux connexes nécessaires à l'accueil du public et au bon déroulement des cérémonies (hall d'attente, salon d'accueil des familles, salle de visualisation, sanitaires, etc...)

Conception de la partie funéraire

Le funéraire proposera 12 salons funéraires dont 2 grands salons d'environ 30 m². Ces salons sont desservis depuis un espace d'attente dédié.

Les locaux techniques comprendront deux grandes chambres froides de conservation des corps, et deux salles de préparation permettront de réaliser les soins de thanatopraxie et la mise en bière des défunts.

MONTANT DES TRAVAUX

Le coût global HT du bâtiment et de ses équipements est de 7 645 k€HT (valeur 2023)

MODE D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le service public de gestion du crématorium est déjà actif. Il est géré en régie municipale dotée de la seule autonomie financière. Ces dépenses et recettes sont individualisées dans un budget annexe régi selon la norme comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux (SPIC). Ce mode de gestion est conservé pour l'exploitation de cette activité dans les nouveaux locaux.

Aussi, les travaux sont financés à 100% par la ville de Thionville par des fonds propres et un emprunt.

EVOLUTION DES TARIFS DE LA CREMATION ET DES SALONS FUNERAIRES

La création et la gestion des crématoriums relèvent de la compétence communale et intercommunale, en vertu de l'article L.2223-40 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Même si le législateur ne l'a pas expressément explicité, le service public de la crémation est de nature industrielle et commerciale (SPIC). Il doit donc être géré budgétairement sur la base d'un budget annexe selon les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT qui imposent qu'il doit être équilibré en dépenses et en recettes, ses recettes devant être liées à l'exploitation de ses activités.

Dès l'ouverture du nouveau centre, les prestations offertes seront d'une qualité supérieure, aussi, il est possible que les tarifs du centre funéraire actuellement en activité subissent une augmentation lors de la mise en exploitation du nouveau centre. L'ensemble des frais de fonctionnement du nouvel équipement n'étant pas encore connu, il est impossible à ce jour de définir la nouvelle grille tarifaire applicable en 2026.

PIECES ANNEXES

